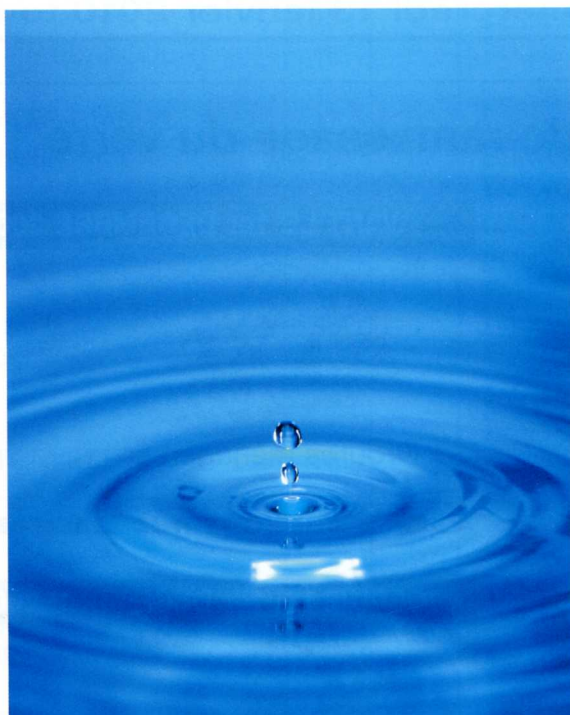


Eau assainissement

SPANC

Suite aux réunions publiques réalisées entre décembre 2008 et janvier 2009 sur le territoire, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Celui-ci a pour mission de réaliser les contrôles "diagnostic" des installations d'assainissement autonome au plus tard pour le 31/12/2012 (conformément à la loi sur l'eau de 1992 réactualisée en 2006). Les diagnostics ont débuté en février 2009 sur les Communes de Parnes, Jaméricourt, Courcelles-les-Gisors, Enencourt-Léage, Lierville, Hadancourt-le-Haut-Clocher et dernièrement Thibivillers.



Les premiers résultats mettent en évidence un taux de non-conformité moyen de 70 % sur la totalité des communes où les diagnostics ont été réalisés. En fonction de leur impact sur le milieu naturel, certains assainissements seront à réhabiliter.

En effet, la réalisation du diagnostic communal complet est primordiale afin que les communes puissent prétendre à l'obtention d'une aide de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation des installations qui devront faire l'objet d'une remise aux normes.

N.B. : En cas d'impossibilité pour assister au rendez-vous proposé pour ce diagnostic, nous vous remercions de prendre contact avec le technicien du SPANC au 03.44.49.15.15. afin de fixer un nouveau rendez-vous.